

qui dicitur Impedeseorum. Item, Ascelinus et filia A sua contulerunt nobis duo quarteria apud Dornale in morte sua. Item, Sibilla mater Villermi contulit nobis hortum in quo fuit sita domus nostra. Sciendum est præterea quid unumquodque quarterium debeat.

18. In Natale Domini quarterium cum horto qui tenuerit debet quinque nummos, qui vero tenuerit sine horto de more tantumdem exigitur medio Maii et duos nummos in nativitate sancti Johannis Baptistæ. Est regula, in festo sancti Remigii duos nummos debet, etiam suo tempore croatam, brullium et furcam. In festo sancti Remigii debet duos modios annonæ tritici et alterum avenæ ad modium curiæ. In Nativitate Domini unusquisque hortus sine quarterio debet tres nummos. In Pascha B gallinam cum quinque ovis, et croatam, brullium et furcam, sicut præfata quarteria.

19. In festo Sancti Martini duos nummos, horreum præparare, senum et annonam deducere ad parietem horrei, ramositatem tempore Martii prati clausuram xv pedes, debet etiam tritiram in horreo quæ decem cartellos continet. Item, matrona quædam vidua Hilburgis nomine, ibidem pro remedio animæ in morte sua contulit ecclesiæ nostræ quarterium unum, quæ etiam sepulta est ante ecclesiam nostram, postea Richardus ejus filius dedit nobis unum quarterium pro filia sua, quam suscepimus in conversam. Sequenti vero tempore idem Richardus in morte sua contulit ecclesiæ nostræ duo quarteria, quæ in vadis erant pro xviii solidis, ex quibus unum dedit nobis funditus, quæ etiam xx solidis redemimus. Aterum vero hac conditione redemimus pro xxviii solidis, ut si filii ejus reddant nobis xxviii, rehabeant suum, sin autem maneat nobis in perpetuum. Dedit etiam idem Richardus apud Pinsincurt quarterium dum adhuc viveret, et aliud quarterium quod ab eadem in vadimonio tenemus, quod pro xvi solidis a mo-

nachis de Suricis redemimus. Habebamus etiam in eadem villa domum quæ non erat nobis opportuna, quam volentes mutare, et non habentes locum congruum, emimus ab eodem Richardo duo jugera terræ pro septem solidis et equo uno et jugere terræ. Item, apud Bosonis montem Albertus de Parocia dedit nobis unum quarterium et parum silvæ, qui vocatur Joannis Terp. Dedit etiam nobis apud Pincuchort Beatrix de Dornale unum quarterium, alia quoque libera et nobilis matrona Cunegundis nomine, uxor Rofridi militis de Vivenerio, non minori erga dilectionem nostram fervebat desiderio, quæ post mortem viri sui partem alodii optimi, quam apud Bononis-montem ex patrimonio suo possidebat nostræ possidendum obtulit ecclesiæ.

20. Anno 1222 vi Martii, ecclesia Calmosiacensis solvit tributum ad libertatem apud Romam Honorio III præsidente papa.

*Connus chose soit à tous que Idate de Charmon ait donné et octroyé en ausmonie à l'église de Chaumousis tout ce qu'elle avoit et avoir devoit à Charmon, et au finage, en terre, en prez et bois, en moulins et xi sauciers de prés, en Cubmont à pont ou Wamolin que Tirion tient la moitié au moulin de Charmon, la moitié la première de villensane que tien Demangeant Brunet, le champ au franc et le tayent que tiennent Ployresot de Walmont et Thiria de Roblagonde, et la terre de Follane, que poyera du Chene tient, et la terre de la Balloie qui effiert que Lambert de Tenimon et Thirion son frere tiennent, et la haye en foillant à deux états de terre que Thiria et Tillan de Reblagonde tiennent, ces choses doivent avoir Idate et sisnea sychesal, et si mes sont quitte et la moitié de la Curtille, mas que trois frans de Toullois aye le sieur Virion sur toute la partie de part son pere, aye ledit Virion seize frans, du vieux Toullois, et d'un prest, au moulin de Charmois ou Idate aye le tiers au Dame Doumeny que tient le moulin de Charmois s'en vient la moitié à Geate, et aux siens.*

ANNO DOMINI MCVII

# JOANNES DIACONUS

MONACHUS S. AUDOENI

## NOTITIA HISTORICA ET LITTERARIA

(Hist. litt. de la France, X, 262)

Les études étaient en grand honneur à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen dans le XI<sup>e</sup> siècle, et il s'y forma alors des élèves de mérite. Jean, diacre, moine de cette abbaye, fut du nombre, et commença, dès l'âge

de vingt ans, à se distinguer par des ouvrages dont une partie est venue jusqu'à nous. Mais rien ne fait plus d'honneur au moine Jean que le choix qu'on fit de lui pour tenir la plume et faire les fonctions de secrétaire dans le concile tenu à Reims, l'an 1119, par le pape Calixte II (1).

Jean n'avait pas encore vingt ans lorsqu'il composa en prose et en vers la Vie de saint Nicolas. Il fit, à l'âge de vingt-cinq ans, des additions en vers et en prose rimée à celle de saint Ouen, faussement attribuée par Henschenius à Frédegode, auteur anglais, dont les savants reconnaissent aujourd'hui que Thierrî, moine de Saint-Ouen, est le véritable auteur. Si l'on veut en croire ce qui est rapporté dans quelques manuscrits, Jean eut une vision dans laquelle saint Ouen lui ordonna d'écrire sa Vie, à quoi il obéit. Mais, ce qui est plus certain, c'est qu'il entreprit ce travail par ordre de son abbé. La nouvelle Vie de saint Ouen, que le moine Jean entreprit d'écrire, est faite sur une plus ancienne Vie du saint évêque de Rouen, écrite par un anonyme du VIII<sup>e</sup> siècle, ensuite mise en vers par Thierrî, moine de Saint-Ouen, avec lequel Jean avait vécu. Le travail de ce dernier consiste en des additions qu'il a faites à l'ouvrage précédent, en y ajoutant quelques miracles qui avaient été omis par le moine Thierrî. Ainsi ce n'est proprement que la même Vie de saint Ouen, mais augmentée. M. Baillet ne paraît pas avoir eu connaissance de cette nouvelle Vie.

On croit que le moine Jean peut être l'auteur de plusieurs discours ou sermons, qui se trouvent, avec beaucoup d'autres ouvrages, recueillis dans un fort beau manuscrit de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, appelé *le livre noir*, par le P. Pommeraye. Ce manuscrit a six cents ans d'antiquité, au jugement de D. Martène, et par conséquent remonte jusqu'au temps où a vécu le moine Jean. Le même D. Martène a publié quatre pièces de ce manuscrit, du nombre de celles dont on croit que le moine Jean est auteur, sans toutefois les lui attribuer ni les lui contester (2). Ces pièces sont quatre discours, dont le premier est sur la translation de saint Ouen, faite en 918; le second, sur une autre translation du même saint, dont le corps se trouva pour la troisième fois entier, sans aucune altération, et dans le même état où il était lorsque saint Ansbert, son successeur, le transféra la première fois pour le placer à l'orient de l'autel de Saint-Pierre; et lorsque, cent soixante-cinq ans après cette première translation, l'archevêque Riculfe l'éleva dans le temps du ravage des Normands, pour le mettre dans une châsse garnie d'or et de pierres précieuses. Les continuateurs de Bollandus ont publié les deux pièces dont nous venons de parler sur l'édition de D. Martène, qu'ils ont consacrée avec un manuscrit; et ils ont ajouté des notes pour l'éclaircissement du texte (3). Le troisième discours porte ce titre : *Translation de saint Nicaise, martyr, et de ses compagnons, saint Quirin, prêtre, et Scuvicul, diacre*. Enfin le quatrième discours ou sermon est sur la fête des saints dont on conservait alors les reliques dans l'abbaye de Saint-Ouen, et qui ont été brûlées depuis par la fureur des calvinistes.

Si le moine Jean est auteur du troisième de ces discours, comme le P. Pommeraye le suppose, on ne peut lui en contester aucun. Ils sont si semblables pour le style et pour tout ce qui peut caractériser un auteur, qu'on ne peut lui en attribuer un sans le reconnaître auteur de tous les quatre. De plus, le temps où ils ont été faits convient fort bien au temps où vivait le moine Jean, qui les aura composés pour servir à l'office des différentes fêtes dont il y est question. Ces discours sont moins des sermons que des relations historiques de ce qui a occasionné les translations de saint Ouen et de saint Nicaise, et des différents événements qui les ont accompagnées.

Il ne faut point séparer du moine Jean, Ambroise, religieux de la même abbaye, qui employa sa plume à célébrer en prose et en vers l'illustre sainte Agnès, vierge et martyre. Cette vie se trouve dans le même manuscrit qui contient les ouvrages du moine Jean, et est écrite du même caractère; ce qui donna lieu de croire que ces deux auteurs ont vécu dans le même temps. Le P. Pommeraye le conjectura ainsi (4).

(1) *Conc. t. X*, p. 872; *Ord. Vit. Hist. l. xii*, p. 863.

(2) *Thez. anecd. III*, p. 1669 et seq.

(3) *Boll. 24 Aug.*, p. 820, 824.

(4) *Pomm. Hist. de saint Ouen*, p. 559.

## JOANNIS DIACONI

S. AUDOENI MONACHI

# SERMONES QUATUOR.

(MARTENE, *Thesaurus anecdot.*, III, 1669.)

### I.

*Translatio corporis beatissimi Audoeni archiepiscopi Rothomagi.*

(Ex ms. S. Audoeni Rothomagensis annorum circiter 600.)

1. Licet, dilectissimi, in omnium nos festivitate

A sanctorum oporteat gratulari, præcipue tamen in sanctissimi ac speciosissimi patroni nostri atque antistitis Audoeni, quotiescunque evenit, celebritate, omnimodis condecet exultare, et dignis laudum præconiis Deum glorificare, qui talem populo suo providit pastorem, ac piissimum per omnia suffrag-